

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 26/09/2016

Date de la convocation:

20/09/2016

Date d'affichage:

21/09/2016

L' an 2016 et le 26 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Dominique, SUSS Charles

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 102.2016

Vote : A la majorité

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

102.2016 : Encaissement de cautions-dépôts de garantie sur le budget annexe bâtiments d'activités-Hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach, et décision budgétaire modificative n° 1 correspondante au budget annexe concerné.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 24 novembre 2014,

Considérant les conventions d'occupation précaire de locaux à l'hôtel d'entreprises signées avec les entreprises Thermoswiss, DemaFrance et Offtec, et leur situation juridique et financière,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, la majorité, une abstention, décide :

- **De ne pas procéder à la libération des retenues de garantie suivantes :**
 - **Sté Thermoswiss : 3 000 € HT : couverture d'impayés de redevance d'occupation précaire et des charges**
 - **Sté DemaFrance : 5 220 € HT : application des décisions de justice et frais engagés en interne**
 - **Sté Offtec : 2 430 € HT : couverture d'impayés, clôture pour insuffisance d'actifs et avis de dissolution**
- **De demander au président d'émettre les écritures comptables correspondantes,**
- **De modifier en conséquence le budget annexe bâtiments d'activités comme suit intégrant une mise à jour :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Objet	Compte et montant (+-)	Objet	Compte et montant (+-)
	--	Solde cautions	7718 : + 7 650 € soit 7746 €
Dépenses imprévues	022 : + 253 € soit 2 153 €	R e d e v a n c e s encaissées	752 : + 935 € soit 41 139 €
Virement à la SI	023 : + 8 000 € soit 8 000 €	Charges encaissées	70388 : - 332 € soit 3 299 €
Total dépenses SF	71 655,45 €	Total recettes SF	71 655,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Objet	Compte et montant (+-)	Objet	Compte et montant (+-)
Solde cautions	165 : + 10 650 € soit 17 840 €	Cautions encaissées	165 : - 4 300 € soit 460 €
Equilibre budgétaire	2138 : - 7 410 € soit 2 590 €	Virement de la SF	021 : + 8 000 € soit 8 000 €
Total dépenses SI	104 503,89 €	Total recettes SI	104 503,89 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

Envoyé en préfecture le 06/10/2016

Reçu en préfecture le 06/10/2016

Affiché le

RECEVÉ

ID : 067-200013050-20160926-D_CC_102_2016-DE

DURRENBACH, le 29/09/2016

Délibération exécutoire de plein droit

*conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

Envoyé en préfecture le 06/10/2016

Reçu en préfecture le 06/10/2016

Affiché le



ID : 067-200013050-20160926-D_CC_102_2016-DE